

NOTE D'INSTRUCTION INSCRIPTIONS AU BIA ET AU CAEA

Cette présente note a pour objet l'inscription des candidats aux épreuves des examens du Brevet d'Initiation à l'Aéronautique et au Certificat d'Aptitude EA de la session 2018

Rectorat
Division des examens et
concours
DEC 2

Affaire suivie par
Christelle Dampne
Téléphone :
04 76 74 75 05

Mél : christelle.dampne
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble cedex 1

Session	2018
Diplômes concernés	Brevet d'Initiation à l'Aéronautique
	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Aéronautique
Textes de référence	Décret 2015-193 du 19 février 2015 relatif aux épreuves du brevet d'initiation à l'aéronautique et au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique. Modification arrêté du 19 février 2015 relatif au BIA. Arrêté du 28 avril 2016 Modification arrêté du 19 février 2015 relatif au CAEA. Note de service n° 2017-173 du 4-12-2017
Inspecteur Education nationale en charge de cette spécialité de diplôme	Olivier BENOIT-JANNIN
Contact au service des examens bureau des brevets professionnels (205).	bia.caea@ac-grenoble.fr
Documentation technique	Disponible sur le Portail Intranet Agent Pour les personnels relevant de l'enseignement public et privé sous contrat.

Inscriptions :

Du 31 janvier au 14 mars 2018
Date de retour des pièces le 21 mars 2018
cachet de la Poste faisant foi.

Les inscriptions des candidats scolaires relèvent désormais de la compétence des chefs d'établissements. Seuls les candidats n'étant pas scolarisés doivent s'inscrire en qualité de candidat individuel.

I/ Inscriptions de candidats scolaires issus des établissements listés relevant de l'enseignement public ou privé sous-contrat de l'académie et du Lycée Français de Djibouti.

Tous les candidats scolarisés dans les établissements cités doivent être inscrits selon cette procédure. En cas de difficulté, il appartient au candidat de demander à son chef d'établissement d'effectuer un signalement afin de référencer l'établissement de scolarisation.

Les inscriptions se font à partir de l'application « examen » disponible sous le portail ARENA du chef d'établissement dans la rubrique EXAMENS, sauf pour le Lycée Français de Djibouti qui se verra attribuer un compte spécifique pour accéder à l'application.

L'application permet au chef d'établissement :

- D'inscrire les candidats ;
- D'éditer les confirmations d'inscriptions et les listes récapitulatives de manière globale ;
- De recevoir les relances de pièces des candidats ;
- De suivre le traitement des dossiers par les services.

II/ Autres candidats au BIA ou au CAEA :

Adresse du site académique :

www.ac-grenoble.fr

Accès au serveur d'inscription :

- ⇒ Rubrique examens (gauche de la page d'accueil) ;
- ⇒ Cliquer sur la rubrique : « Examens-inscriptions-Epreuves-consignes » ;
- ⇒ Cliquer sur la rubrique : « Autres Examens » ;
- ⇒ Cliquer sur la rubrique « BIA-CAEA ».

Le candidat individuel s'inscrit en se connectant à l'adresse suivante:

<https://bv.ac-grenoble.fr/examen/>

Points importants du fonctionnement de l'application:

Les candidats :

- Créent leur dossier dans un premier temps;
- Effectuent leurs choix d'épreuves ensuite;
- Valident ;
- Editent et retournent leur confirmation d'inscription.